



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1265 Vienne, le 30 avril 2020

Déclaration de l'UE en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch

L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son rapport au Conseil permanent. Les défis posés par le COVID-19 apparaissent clairement dans ce rapport et nous tenons tout d'abord à remercier la Mission qui poursuit son travail dans des conditions devenues plus difficiles.

Nous soutenons un règlement pacifique, global et durable du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Face à la pandémie actuelle, la pleine coopération entre Chisinau et Tiraspol est plus que jamais nécessaire pour protéger la santé des populations des deux rives du Dniestr, également touchées par le coronavirus. La transparence totale sur la situation sanitaire est requise pour lutter contre le COVID-19. Nous appelons par conséquent de nos vœux la tenue rapide d'une réunion du groupe de travail sur la santé ainsi qu'une visite de l'Organisation mondiale de la santé en Transnistrie. Nous relevons avec préoccupation que l'obligation faite aux résidents de la rive gauche qui travaillent sur la rive droite de rester 14 jours en isolement à domicile lorsqu'ils sont de retour en Transnistrie, crée de nombreux problèmes qui entravent la liberté de mouvement et affectent l'économie et certains services de santé locaux. Nous soutenons les efforts de la Mission pour résoudre ces difficultés.

Dès que les conditions seront réunies, nous soutenons la tenue d'une «Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation

sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 », seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit. Nous regrettons que le projet de protocole de Bratislava négocié en fin d'année dernière n'ait pas pu être adopté. Dans le même temps, nous saluons la déclaration ministérielle sur les négociations sur le processus de règlement transnistrien au format "5 + 2" signée à Bratislava le 9 décembre 2019.

La mise en œuvre intégrale du paquet de huit mesures demeure essentielle. S'agissant du secteur des télécommunications, nous continuons d'appeler les autorités de la République de Moldavie à intensifier le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Nous notons par ailleurs les évolutions positives à propos de la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie. Nous considérons que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir leur fonctionnement normal et durable.

Nous attendons des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille. Nous soulignons l'importance pour les autorités de finaliser leur vision commune sur le règlement du conflit. Nous saisissons cette occasion pour saluer la nomination du représentant spécial de la présidence en exercice de l'OSCE, l'ambassadeur Thomas Mayr-Harting, et apportons notre soutien à son action en faveur du règlement du conflit transnistrien

En raison du risque élevé que présentent les dépôts d'armes et de munitions, et en particulier celui de Colbasna, nous avons pris note des déclarations de la Fédération de Russie annonçant son intention de détruire des munitions de ce dépôt. Nous rappelons que l'OSCE dispose d'un mandat et de moyens pour contribuer au retrait ou à la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie et son implication est indispensable à la transparence et à la vérification internationale de ces opérations.

Nous relevons que la Mission de l'OSCE a observé durant le dernier trimestre de 2019 cinq convois de véhicules militaires russes entre Ribnita et Tiraspol qui portaient un marquage indiquant un danger d'explosion, sans parvenir à déterminer la cargaison de ces camions. Nous invitons la Fédération de Russie à nous faire part d'informations sur ces mouvements.

Comme indiqué lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.

Nous appelons la Mission à continuer de suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer régulièrement sur les incidents qui y ont lieu. Nous renouvelons notre appel au strict respect des règles établies par la Commission conjointe de contrôle de la zone de sécurité.

L'UE reste prête à accompagner Chisinau dans la mise en œuvre de la loi de 1994 sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie, afin de consolider le fonctionnement institutionnel de cette région au sein de la République de Moldavie. Nous saluons la décision du Parlement de la République de Moldavie de rétablir le groupe de travail dont l'objectif est d'assurer la fonctionnalité de l'autonomie de la Gagaouzie et l'harmonisation des législations nationales et locales.

Enfin, la Commission européenne a annoncé une aide substantielle à la République de Moldavie afin de surmonter l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de l'assistance que l'Union européenne apporte à la République de Moldavie depuis de nombreuses années, que ce soit dans le cadre du Partenariat oriental, de l'Accord d'association, de l'Accord de libre-échange ou de son programme de consolidation des mesures de confiance pour les populations des deux rives du Dniestr. L'Union européenne demeure aux côtés de la République de Moldavie.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.